



ACTION INTERPROFESSIONNELLE

SURVEILLANCE GÉNÉRALE : ON N'EN A PAS FINI !

Depuis plusieurs semaines, les questions de pouvoir d'achat (et donc des salaires), de justice fiscale, d'accès et de développement des Services Publics, sont clairement posées sous différentes formes. Nos luttes à la SUGE posent également ces sujets, mais aussi plus largement l'avenir de la Surveillance Générale à la SNCF.

Que ce soit en Ile De France ou en province, les agents SUGE s'expriment très régulièrement sur leurs conditions de travail, sur la reconnaissance et l'avenir de leur métier.

Le nombre de recrutements reste insuffisant pour couvrir la charge de travail et le système de contractualisation désorganise le travail.

Au quotidien, pour les agents de la SUGE, c'est l'augmentation des cadences de travail, l'augmentation de la durée des nuits, la réduction des périodes de repos par le resserrage des journées de service, les heures de TIS remplacées par davantage de terrain,...

Dans une conjoncture où les violences et atteintes aux personnes et aux biens sont quotidiennes, la pénibilité du métier n'est pas prise en considération dans l'organisation du travail.

La Direction exige de l'excellence ! Mais avec quels moyens et pour quelle reconnaissance ?

Il aura fallu des DCI, préavis et rassemblements pour que la CGT et les agents SUGE obtiennent des avancées sur le salaire et sur l'emploi. Des avancées qui restent insuffisantes et qui ne sont toujours pas mises en application à ce jour.

Pour la CGT, le travail ne doit pas être synonyme de souffrance et doit être dument rémunéré. La sûreté est un métier spécifique du ferroviaire, pas une prestation à but lucratif de la future holding.

Ensemble, poursuivons l'action et forçons la Direction à respecter ses engagements. Exigeons des garanties sur l'avenir de la Surveillance Générale dans le Groupe Public Ferroviaire.

La SUGE est pleinement concernée par la réforme du système ferroviaire. Nous n'avalons pas les couleuvres de la Direction !

Les cheminots de la SUGE n'ont pas dit leur dernier mot en décembre 2018. La décision unilatérale de la Direction ne nous dissuadera pas de poursuivre l'action engagée. En effet, depuis le 1^{er} février et ce en l'attente d'une décision de justice suite au recours engagé par la Fédération CGT, les cheminots de la SUGE sont soumis au dépôt de DII pour exercer leur droit de grève !

A ce jour, et dans le cadre de l'action de grève du 19 mars, les agents SUGE doivent déposer leur DII au plus tard ce samedi, 20h00.

Le 19 mars 2019, la Fédération CGT des cheminots appelle les cheminots à se mettre en grève, à manifester pour un vrai service public ferroviaire au service de la Nation, pas de la finance !

Rappelons à la Direction que nous sommes mobilisés et que nous ne lâchons rien !

